

La continuité dans les investissements

Lors du dernier conseil municipal, les débats sont restés sereins pour un budget de fin de mandat, excepté une passe d'armes à propos des taux des taxes. On a reparlé aussi des chenilles processionnaires. Les arbres infectés pourraient être traités grâce à des drones.

- LE 11/04/2019 A 05:00



Photo HD La transformation du lycée Cressot en école primaire et péri-scolaire englutira une grande partie des investissements. Photo RL

Avec un budget en équilibre, les taxes resteront inchangées à Guénange, comme en ont décidé les élus réunis en conseil municipal. La taxe d'habitation est à 14,60 % ; le foncier bâti à 15,96 % et le foncier non-bâti 60,72 %. Cela même si leur hauteur varie en fonction de celui qui les présente. En effet pour le maire, Jean Pierre La Vaullée, leur taux est plus bas que celui des communes de même taille, alors que pour Bernard Lécrivain (conseiller d'opposition) il est le plus haut des communes de l' Arc mosellan.

« Oui, mais notre base d'imposition est largement inférieure à celui des autres communes environnantes et donc au final plus bas, rétorque le maire. D'ailleurs à l'inverse de ces communes, nos taxes d'enlèvement des ordures ménagères vont baisser alors qu'elles augmentent ailleurs. » Et d'ajouter : « De plus, 52,14 % du budget de fonctionnement est destiné au paiement des salaires ».

Plus de 2 835 000 € sont consacrés aux investissements cette année. Pourtant pas de nouveautés à l'exception de la réfection de la route de Thionville, reportée depuis quelques années. La réhabilitation de l'ancien lycée Cressot représente plus du tiers de cette somme, le reste allant à la réfection des bâtiments et des voiries, ainsi qu'aux terrains de sports.

Toujours les chenilles

Alors que la commune a dépensé 16 000 € pour la lutte contre les chenilles nuisibles sans grand succès, cette année 64 000 € sont prévus pour le traitement par drone des arbres en lisière de forêt, en expérimentation nationale, à condition d'avoir le feu vert des administrations, toujours en attente.

Une augmentation moyenne de 5 % des subventions aux associations a été validée pour un total de 130 000 €. Des subventions exceptionnelles sont également accordées aux associations qui fêtent les décades anniversaires.

La commune va reprendre à sa charge l'instruction et la délivrance des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables de travaux, auparavant dévolues à Cattenom, après l'embauche d'un agent qualifié.

Fibre optique

Trois réunions d'information se tiendront à Guénange le 23 avril à 16 h, 18 h et 20 h pour permettre aux habitants de la plaque de Guénange (Bertrange et Stuckange) de s'informer sur la diffusion de la fibre optique et de se pré-inscrire. D'autres réunions se tiendront à Bousse.